

3^E RENCONTRE 2016-2017 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

DATE	LIEU	RESPONSABLE
Lundi 23 janvier 2017 9h à 14h	Restaurant Ryna (Salle Fraser-Gagnon) 4300 boul. Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6W 6N1 418 833-8677	Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985, poste 231 Cellulaire : 418 241-3772

PROJET DE COMPTE-RENDU

PERSONNES PRÉSENTES	DÉLÉGUÉS (avec droit de vote)	SIÈGE
	Martin Béland Steve Cadorette Andréane Chabot Dave Chouinard Jimmy Deschênes Antoine Martineau-Rousseau Hugo Matte Pablo Montenegro-Rousseau Geneviève Paré (am) Gaétan Patry (am) Martin Paulette Gilles Paquet Daniel Racine Bertrand Talbot	Exploitation forestière : détenteur d'un PRAU Acériculture : Acériculteur UA 034-51 (Lotbinière) Eau : Organisme de bassin versant Industrie forestière : BGA (Appalaches) Industrie forestière : BGA (Appalaches) Faune : Trappeurs Certification : Détenteur de certificat Territoire : MRC Territoire : MRC Parc : Parcs régionaux Environnement : Conseil régional de l'environnement Faune : ZEC Territoire : MRC Acériculture : Acériculteur UA 034-53 (Beauce)
	PERSONNES RESSOURCES (sans droit de vote)	SIÈGE
	Vincent Beaulieu Martin Cloutier Amélie Denoncourt Richard Labrie Jason Lamontagne	Représentant ministériel : MFFP – DGFo Représentant ministériel : MFFP – DGFo Délégué de gestion Représentant ministériel : MFFP – UG Représentant ministériel : MFFP – UG
PERSONNES ABSENTES		SIÈGE
	Daniel Beaudoin David Boisvert Bruno Dumont Mathieu Giguère Michel Hébert Jean Lamontagne Chantal Pelletier René Thibault Charles Vigeant-Langlois	Autres : Entreprises de planification forestière Industrie forestière : BGA (Beauce) Faune : Pourvoirie Autres : Entreprises de planification forestière Faune : Chasseurs et pêcheurs Agriculture : Exploitant agricole Délégué de gestion Acériculture : Acériculteur UA 035-51 (Appalaches) Représentant ministériel : MFFP – certification

ÉLÉMENTS IMPORTANTS

SUIVI
(RESPONSABLE;
ÉCHÉANCIER)**01 Mot de bienvenue et tour de table**

Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources. Elle souligne la présence de M. Antoine Martineau-Rousseau, président de l'Association régionale des trappeurs de Chaudière-Appalaches, qui siègera désormais en tant que délégué représentant les trappeurs. Elle souligne également la présence de Mme Andréane Chabot qui a été désignée par le regroupement des OBV de Chaudière-Appalaches pour remplacer Mme Lucie Grould pendant son congé de maternité et cela, jusqu'au retour de Mme Marie-Andrée Boisvert, elle-même actuellement en congé de maternité. Enfin, Mme Denoncourt explique que M. Michel Hébert, représentant de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs qui devait remplacer M. Jean-Claude Marcoux, ne pourra être à la rencontre finalement.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue et tour de table
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre
4. Suivi des actions découlant de la dernière rencontre
5. Retour sur la visite terrain du mois de novembre
6. Présentation d'une proposition du comité sur les enjeux écologiques – vieux témoins écologiques
7. Discussion sur la proposition du comité sur les enjeux écologiques
8. Décision de la TGIRT par rapport à la proposition
9. Présentation et discussion sur le développement de l'acériculture sur terres publiques
10. Présentation d'une fiche «VOIC» sur la cohabitation des usages en territoire structuré
11. Discussion sur la fiche
12. Point d'information sur les enjeux écologiques et économiques du prochain PAFI-T
13. Prochaines étapes et échéancier
14. Varia
15. Fin de la rencontre

M. Antoine Martineau-Rousseau souhaite ajouter au point 14) Varia un élément d'information sur un événement à venir en lien avec les trappeurs. Le point varia reste ouvert.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

03 Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre (20 septembre 2016)

Le compte-rendu de la dernière rencontre a été transmis aux membres par courrier électronique, ce qui leur a permis de le lire à l'avance. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

04 Suivi des actions découlant de la dernière rencontre (20 sept. 2016)

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre.

À la page 4 du compte-rendu : M. Martin Cloutier devait réaliser un suivi à propos de Cumberland, ce qu'il a fait rapidement par courriel suite à la rencontre. M. Cloutier prend quelques minutes pour résumer les éléments de suivi qu'il avait alors fait parvenir : Une partie de la réserve forestière a été accordée aux scouts qui détiennent un bail. Une autre partie de la réserve a été offerte pour la construction résidentielle, sans que personne ne fasse d'offre cependant. Une troisième section est passée à une tenure privée et a été cédée aux municipalités pour qu'ils créent des parcs municipaux. Le restant de la réserve est de tenure publique.

À la page 4 du compte-rendu : Tous devaient transmettre leurs commentaires concernant l'intégration des réserves forestières aux UA avant le 1^{er} décembre en mettant Mme Amélie Denoncourt en copie conforme. Comme elle n'a pas reçu de courriel à ce sujet, Mme Denoncourt en déduit qu'il n'y a pas eu de commentaires de faits. M. Martin Cloutier confirme.

À la page 4 du compte-rendu : M. Martin Cloutier devait transmettre les données cartographiques en lien avec les réserves forestières aux membres de la TGIRT. Cela a été fait rapidement par courriel dans les jours qui ont suivi la rencontre de la TGIRT.

À la page 5 du compte-rendu : Il était question de la relance des comités de travail. Le comité sur les enjeux écologiques et le comité sur la cohabitation des usages en milieu structuré se sont rencontrés au mois d'octobre et au mois de décembre. Le contenu de ces rencontres sera abordé plus loin dans la rencontre. Le comité sur l'accès au territoire s'est rencontré au mois d'octobre. Il n'y a pas eu de suites importantes à cette rencontre. Le sujet sera abordé plus tard. Le comité sur la stratégie de production de bois ne s'est pas rencontré. Nous aborderons le sujet plus tard.

À la page 6 du compte-rendu : La présentation de M. Martin Paulette a été envoyée à tous par courriel dans les jours qui ont suivi la dernière rencontre.

À la page 7 du compte-rendu : Nous reparlerons de la visite terrain au prochain point (point 5).

05 Retour sur la visite terrain du mois de novembre

Mme Amélie Denoncourt résume les éléments importants qui sont ressortis de la visite terrain du 16 et 17 novembre dernier.

Pourquoi conserver les vieilles forêts ? 1) Pour répondre aux besoins de certaines espèces associées aux vieilles forêts. 2) Pour garder des témoins écologiques nécessaires pour faire de l'aménagement écosystémique.

Quelles sont les problématiques majeures ? 1) Les objectifs de rentabilité économique et les objectifs de conservation ciblent les mêmes peuplements. 2) Il n'y a pas suffisamment de vraies vieilles forêts en Chaudière-Appalaches pour atteindre 24 % du territoire publique en vieilles forêts. Il faut nécessairement considérer les vieilles forêts imitées. 2) L'arrimage entre le BFEC et la réalité terrain (spatialisation des vieilles forêts) se fait très mal.

Que peut-on faire ? 1) Viser les synergies entre la conservation des vieilles forêts et la conservation pour le récrétourisme par exemple. 2) Viser l'agglomération de secteurs cohérents pour améliorer la qualité de la conservation en limitant les impacts sur la possibilité forestière. 3) Considérer la question de la transparence, la question de la représentativité et la question de la répartition.

Que faut-il faire concrètement ? Pour assurer la conservation des vieux témoins écologiques, il faut spatialiser ces vieilles forêts et les conserver in situ. Il s'agit là d'une initiative régionale qui doit être approuvée par la TGIRT, puis l'Unité de gestion Beauce-Appalaches du MFFP, puis le comité décisionnel du MFFP. Il est donc nécessaire d'agir rapidement puisque le moratoire sur les vieux témoins écologiques sera levé le 1^{er} avril 2017.

Pour plus de détails, Mme Denoncourt suggère aux membres de la TGIRT de se référer au compte-rendu de la visite terrain.

06 Présentation d'une proposition du comité sur les enjeux écologiques – vieux témoins écologiques

Mme Amélie Denoncourt explique que, suite à la rencontre du comité écologique où il a été question qu'un projet de spatialisation des vieilles forêts constituait une initiative régionale qui devait préalablement être acceptée par le comité décisionnel du MFFP et suite à la visite terrain du mois de novembre, il a été proposé par les membres du comité écologique de développer une proposition en bonne et due forme à faire au MFFP.

Lors d'une rencontre du comité écologique réalisée au début du mois de décembre, une ébauche de proposition a été faite. La proposition a par la suite été grandement bonifiée par MM. Martin Paulette et Martin Vaillancourt du CRECA, puis révisée par Mme Denoncourt. La proposition a été envoyée par courriel aux membres de la TGIRT la semaine précédant la rencontre.

M. Paulette prend quelques instants pour présenter le contenu de cette proposition qui correspond aux deux recommandations suivantes :

Que les vieux témoins écologiques identifiés par le «Plan de conservation des écosystèmes anciens en Chaudière-Appalaches» (CRECA 2015) soient protégés intégralement pour une période de 25 ans.

Que les superficies couvertes par ces vieux témoins soient exclues du calcul de possibilité forestière ainsi que des attributions faites aux bénéficiaires de garanties d'approvisionnement forestier et au Bureau de mise en marché des bois.

Les recommandations sont suivies d'une énumération des éléments pris en considération par le comité écologique pour formuler la proposition. Le document est aussi accompagné de 4 annexes qui viennent appuyer le contenu de la proposition.

07 Discussion sur la proposition du comité sur les enjeux écologiques

Les membres de la TGIRT discutent du contenu de la proposition, qui leur convient bien en général.

Certains membres suggèrent toutefois que cette proposition soit valable uniquement dans le contexte des données actuelles. Si le contexte venait à changer grandement (ex : importante perturbation naturelle, modification majeure dans les calculs de la possibilité forestière, etc.), la proposition devrait sans doute être modifiée. Les membres de la TGIRT sont en accord avec cette suggestion.

Certains membres suggèrent aussi qu'il y ait un ajout fait dans la proposition pour bien mettre en évidence que les superficies dont il est question dans la proposition sont minimales. Les autres membres de la TGIRT sont en accord avec cette suggestion.

08 Décision de la TGIRT par rapport à la proposition

Il est proposé par M. Pablo Montenegro-Rousseau, appuyé par Mme Geneviève Paré, que la proposition du comité sur les enjeux écologiques soit déposée, avec les modifications suggérées, à l'Unité de gestion de Beauce-Appalaches. La proposition de M. Montenegro-Rousseau est acceptée à l'unanimité.

Mme Amélie Denoncourt effectuera donc les modifications dont il a été question, puis elle fera parvenir la proposition finale à l'ensemble des membres de la TGIRT. Ceux-ci auront quelques jours pour réagir, avant que Mme Denoncourt ne dépose la proposition à l'Unité de gestion de Beauce-Appalaches au nom des membres de la TGIRT.

Envoyer la proposition finale aux membres de la TGIRT (Amélie; fin janvier)

Commenter la proposition finale (Tous ; fin janvier)

Déposer la proposition finale à l'UG – MFFP (Amélie; début février)

09 Présentation d'une fiche «VOIC» sur la cohabitation des usages en territoire structuré

Mme Amélie Denoncourt explique qu'une rencontre du comité sur la cohabitation des usages en milieu structuré a eu lieu au mois d'octobre dernier. Lors de cette rencontre, les membres du comité ont fait ressortir différents enjeux qui les préoccupent dans leur milieu : qualité des paysages, qualité des infrastructures, qualité de l'expérience, respect de la vocation des milieux structurés et optimisation du réseau routier. Toutefois, l'enjeu de la qualité de l'expérience semblait englober tous les autres enjeux. Il a donc été décidé de rédiger une seule fiche de type «VOIC» sur l'enjeu de la qualité de l'expérience.

Mme Denoncourt présente la fiche qui a été produite par le comité sur la cohabitation des usages en territoire structuré.

- Valeur : Qualité de l'expérience en milieux structurés
 - Objectif : Assurer une qualité d'expérience pour la clientèle des milieux structurés en respectant la vocation des milieux structurés
 - Indicateur : Satisfaction de l'organisation responsable du milieu structuré
 - Moyen : Sondage de la clientèle des milieux structurés
 - Cible : 95 % de la clientèle satisfaite ou très satisfaite
 - Écart : Un écart de 5 % par rapport à la cible est considéré acceptable puisque certaines situations de peuvent être contrôlées
 - Échelle : À l'échelle des milieux structurés
 - Stratégie 1 : Établir une entente d'harmonisation entre le MFFP et chacun des milieux structurés relativement au maintien de la qualité de l'expérience
 - Stratégie 2 : Sensibiliser la clientèle par rapport à la présence d'interventions forestières sur le territoire des milieux structurés
-

10 Discussion sur la fiche

Mme Amélie Denoncourt invite les membres de la TGIRT à commenter le contenu et la forme de la fiche d'ici le 10 février.

Commenter la fiche
(Tous; 10 février)

Certains membres soulignent que le gros du travail revient aux territoires structurés : il leur faudra préparer une entente qu'ils pourront proposer au MFFP, monter un sondage qui permettra de cerner le niveau de satisfaction de leur clientèle respective et monter un programme de sensibilisation par rapport à la présence d'interventions forestières sur leur territoire.

Mme Denoncourt précise qu'il y aura une rencontre à venir avec le comité sur la cohabitation des usages. Cette rencontre permettra de revoir la fiche proposée en fonction des commentaires des membres de la TGIRT et d'entamer la réflexion concernant les ententes, sondages et programmes de sensibilisation.

11 Point d'information sur les enjeux écologiques et économiques de prochain PAFI-T

M. Martin Cloutier explique que le MFFP travaille actuellement sur les PAFIT 2018-2023. Trois documents de support seront produits. Chacun de ces trois documents représente un volet du développement durable : environnemental, social et économique. Les documents de support vont être développés pour la région, pas pour chacune des UA. Il y aura toutefois un PAFIT par UA (rappel : en 2018, nous n'aurons plus que 2 UA dans la région puisque les UA des Appalaches et de la Beauce seront fusionnées pour devenir la 035-71). Certaines fiches VOIC vont revenir dans les PAFIT, mais ces dernières vont être allégées puisque ce sont les documents de support qui reprendront une partie du contenu.

Le document de support sur l'environnement, ou sur l'écosystémique, serait présenté au mois de mars. Il est question d'inclure la fiche et les ententes proposées par le comité cohabitation dans le document de support portant sur le volet social.

Il y aura des consultations publiques sur les PAFIT à l'hiver 2018 pour que le tout soit en application le 1^{er} avril 2018.

M. Vincent Beaulieu discute de son travail de classification des scénarios sylvicoles selon leur rentabilité économique. Une quarantaine de scénarios, d'aménagement intensif ou extensif, seront évalués économiquement. Les résultats de ce travail permettront de mieux orienter les choix d'investissement, particulièrement dans un contexte où l'on souhaite éventuellement mettre en place des AIPL sur le territoire.

M. Martin Cloutier donne des informations supplémentaires sur les AIPL et la stratégie de production de bois. Il explique qu'un projet pilote a actuellement cours dans la région de la Capitale-Nationale. La définition des AIPL potentielles serait la prochaine étape dans le cadre du projet pilote. En raison des courts délais nous séparant de l'élaboration des PAFIT, il n'y aura fort probablement rien de nouveau sur les AIPL dans les prochains PAFIT de Chaudière-Appalaches.

12 Présentation et discussion sur le développement de l'acériculture sur terres publiques

M. Stéphane LeBel du MFFP fait une présentation sur le développement de l'acériculture en forêt publique.

Il explique que la Fédération des producteurs acéricoles du Québec est maintenant en mesure d'émettre des contingents acéricoles; l'émission des nouveaux contingents n'a plus besoin de passer par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ce qui diminue la lourdeur administrative.

De nouveaux contingents, disponibles à partir de 2017, ont été émis pour la province : 5 M d'entailles dont 920 000 entailles en forêt publique, soit 250 000 entailles pour des projets de démarrage et 670 000 entailles pour des projets d'agrandissement.

M. LeBel explique que l'acériculture a d'importants bénéfices sur terres publiques. Selon le Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'acériculture génère, par hectare et annuellement, plus de richesse que la production ligneuse. Le potentiel de développement acéricole est encore élevé dans la province en général, mais ce développement a quasiment atteint son plein potentiel en Chaudière-Appalaches.

C'est pourquoi il n'y a aucun contingent disponible pour les acériculteurs de Chaudière-Appalaches pour des projets de démarrage. Il y a toutefois grosso modo 110 000 entailles «disponibles» pour des projets d'agrandissement d'érablière.

L'allocation de ces 110 000 entailles se fera par tranche fixe de 200 entailles jusqu'à concurrence de ce qui a été demandé par les acériculteurs dont les projets répondent aux critères de base et aux critères additionnels (voir les diapositives 8 et 9 de la présentation).

Le plan de travail pour l'allocation des contingents est décrit à la diapositive 11 de la présentation. Les acériculteurs recevront une réponse maximum le 15 mars 2017 concernant l'acceptation ou le refus de leur projet d'agrandissement en Chaudière-Appalaches.

Faire parvenir la version électronique des documents présentés (Stéphane LeBel et Amélie Denoncourt; janvier 2017)

13 Prochaines étapes et échéancier

Mme Amélie Denoncourt présente une proposition de plan de travail pour la TGIRT ainsi que les comités associés à la TGIRT. Ce plan de travail présente les différentes étapes à franchir, les personnes responsables de ces étapes ainsi que les échéanciers prévus à chacune des étapes.

Après discussion avec les membres de la TGIRT, plusieurs modifications sont apportées au plan de travail. Mme Denoncourt fera donc parvenir une version modifiée aux membres.

Faire parvenir une version modifiée du plan de travail proposé (Amélie Denoncourt; janvier 2017)

14 Varia

a) Consultations publiques

Mme Amélie Denoncourt explique que les secteurs d'interventions potentielles (SIP) doivent être soumis à la TGIRT avant d'aller en consultation publique. Comme les SIP 2020-2023 ne seront présentés qu'au mois de mai prochain, les consultations publiques prévues pour l'hiver 2017 sont reportées à l'automne 2017. Bref, il y aura des consultations publiques sur les PAFIO à l'automne 2017 et des consultations publiques sur les PAFIT à l'hiver 2018 pour une entrée en vigueur de ces documents le 1^{er} avril 2018.

b) Événement annoncé

M. Antoine Martineau-Rousseau annonce aux membres de la TGIRT qu'il y aura un Salon provincial du trappeur à Lévis du 10 au 12 mars prochain. Ce serait l'occasion pour les membres de la TGIRT d'en apprendre un peu plus sur l'activité de la trappe afin de mieux comprendre les enjeux que peuvent vivre les trappeurs sur le territoire. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet du salon :

<http://ftqg2016.wixsite.com/salondutrappeur2017>

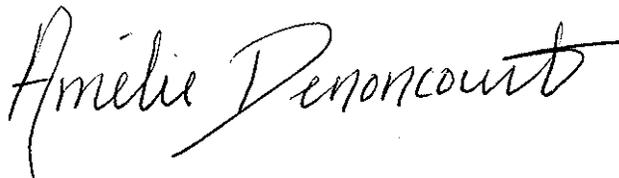
15 Fin de la rencontre

La rencontre se termine à 14 h.

COMPTE-RENDU PRÉPARÉ LE 31 JANVIER 2017 PAR :

Amélie Denoncourt, ing. f.

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches



COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 21 JUIN 2017